



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC DOMINIQUE HUIN

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay mène des actions culturelles en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire à destination des bibliothèques afin de soutenir techniquement et financièrement l'organisation de manifestations culturelles d'audience nationale,

Considérant que la DRAC Hauts de France propose une action nationale intitulée « Les Nuits de la lecture » sur la thématique de « la peur » du 19 au 22 janvier 2023,

Considérant que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers créatifs et de calligraphie au sein de bibliothèques du territoire,

Considérant que la prestataire Dominique Huin a toutes les qualités artistiques pour proposer ces ateliers,

Considérant qu'en l'application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Dominique Huin domiciliée à Haisnes (62138), 36 rue Roger Salengro, pour des ateliers, qui se dérouleront dans des bibliothèques du territoire dans le cadre des « Nuits de la lecture » du 18 au 22 janvier 2023, et ce pour un montant de 963 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec Dominique Huin domiciliée à Haisnes (62138), 36 rue Roger Salengro, pour des ateliers, qui se dérouleront dans les bibliothèques du territoire du 18 au 22 janvier 2023, à l'occasion des « Nuits de la lecture » et ce pour un montant de 963 € nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **29 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DACBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 DEC. 2022**

Et de la publication le : **29 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DACBERT Julien